



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction régionale des affaires maritimes
des Pays de la Loire

Nantes, le 22 février 2010

Monsieur le Secrétaire,

Par courrier du 26 novembre dernier, vous avez appelé mon attention sur la situation personnelle de deux agents actuellement affectés à la Direction régionale des affaires maritimes (DRAM) de Bretagne en résidence à Lorient.

Ces deux agents, M. [redacted] et Mme [redacted], affectés préalablement au CNTS, ont été rattachés à la DRAM après la disparition de celui-ci tout en étant maintenus à Lorient. La nouvelle direction interrégionale de la mer (DIRM) de Nord-Atlantique Manche-Ouest, pas plus que la DRAM d'ailleurs, n'aura d'implantations à Lorient. Compte tenu du maintien d'une structure à Rennes en charge de la pêche et de l'aquaculture, un poste a donc été proposé à chacun d'eux mais qu'ils n'ont pas accepté. J'en ai pris note et ai informé dès lors le responsable du BOP de mon intention de les maintenir en sur-effectif à Lorient le temps pour eux de trouver sur place un poste de nature à les satisfaire. Je suis conscient en effet que ces agents ont déjà dû subir, il y a peu, un profond changement de leur situation et il n'a jamais été dans mes intentions de leur imposer une nouvelle mutation. En revanche, il était de ma responsabilité de leur offrir un poste dans la nouvelle DIRM. Pour autant, la solution retenue, qui témoigne de mon souci de ne pas porter un nouveau préjudice à ces agents, constitue un effort important pour la DIRM qui réduit d'autant sa marge de manœuvre dans la gestion de ses ETP.

Je vous prie de croire, monsieur le Secrétaire, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous.

L'Administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes
Patrice VERMEULEN
Directeur régional des affaires maritimes des Pays de la Loire

Monsieur Bernard MARCO
Secrétaire du SNPAM CGT
Section départementale du Morbihan

Copie : M. GOGEC / SNPAM CGT



Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél. : 33 (0) 2 40 44 01 10 - fax : 33 (0) 2 40 73 33 26
BP 78749 - 2, boulevard Allard
44187 Nantes, cedex 4

RESSOURCES, TERRITOIRES ET NÉGOCIÉS
Énergie et climat
Prévention des risques
infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir